

Montreuil,
le mercredi 29 janvier 2025

Émetteur : Direction des Etudes et Statistiques – Kouamé YAO – sostbfp@ucanss.fr

Objet : Formation professionnelle ; applications « Tableau de bord de la formation professionnelle » et « Tableau de bord de la formation professionnelle Praticiens conseils »

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

L'Ucanss lance la campagne 2025 de recueil de données relatives à la formation professionnelle du personnel des organismes du Régime général de Sécurité sociale.

Afin que vous disposiez en temps utile, ainsi que votre caisse nationale et les partenaires sociaux, d'indicateurs fiables sur l'effort de formation réalisé en 2024, je vous prie de bien vouloir enregistrer dans l'application mise à votre disposition sur le site de l'Ucanss les éléments permettant de calculer votre taux d'accès à la formation pour le **14 mars 2025**, ainsi que le reste du questionnaire pour le **25 avril 2025 au plus tard**.

Tous les organismes du Régime général de Sécurité sociale sont concernés, dont les caisses nationales et les organismes qui emploient moins de 10 salariés.

L'Ucanss compte sur votre concours pour l'établissement du tableau de bord de la formation professionnelle qui constitue un outil indispensable d'observation et d'évaluation de la mise en œuvre dans notre branche des différents dispositifs d'accès à la formation.

Vous pourrez ainsi disposer d'une plaquette personnalisée qui vous permettra de comparer les données de votre organisme avec celles de l'Institution et des organismes de votre branche de législation (accessible sur le site aux Directeurs, agents de Direction et aux personnes habilitées par les Directeurs d'organismes).

A. APPLICATION TABLEAU DE BORD DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (TBFP)

1/ Une enquête revue et actualisée

Régulièrement adapté au fur et à mesure des réformes, le tableau de bord de la formation professionnelle tient compte des dernières évolutions dont celles issues de la loi du 5 septembre 2018 pour la « liberté de choisir son avenir professionnel » et du protocole du 19 décembre 2019 dont les dispositions sont entrées en vigueur le 30 avril 2020.

Parmi les évolutions de cette édition 2025, quelques ajustements et améliorations ont été apportées, avec notamment :

- Onglet PTP (Projet de transition professionnelle), la section concernant les projets de transition professionnelle entamés en 2024 a été supprimée, car ces informations sont désormais recueillies directement auprès de CERTIFPRO ;
- Onglet tutorat, ajout de la ligne tuteur de stagiaire externe réalisant un stage en organisme dans le cadre d'un projet de transition professionnelle.

2/ Les informations pratiques relatives à cette application (TBFP)

Dès finalisation de votre saisie, une action de clôture vous sera demandée pour la prise en compte de vos données par l'Ucanss à des fins statistiques.

L'application est accessible, depuis le 20 janvier 2025, sur le site de l'Ucanss, partie « espace organismes », rubrique « applications métiers » ou via le lien direct ci-dessous :

<https://tbfp.ucanss.fr>

L'accès est sécurisé et réservé aux seules personnes habilitées par les Directeurs d'organismes. Désormais les Directeurs ou leur délégataire peuvent attribuer eux-mêmes les habilitations de leurs salariés à certaines applications Ucanss.

B. APPLICATION TABLEAU DE BORD DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE PRATICIENS CONSEILS (TBFP PC)

Depuis 2018, les Directions Régionales du Service Médical (DRSM) et la CNAM doivent compléter deux enquêtes :

- le tableau de bord de la formation professionnelle pour le personnel administratif

et

- le tableau de bord de la formation professionnelle pour les Praticiens Conseils

1/ Les informations pratiques relatives à cette application (TBFP PC)

Dès finalisation de votre saisie, une action de clôture vous sera demandée pour la prise en compte de vos données par l'Ucanss à des fins statistiques.

L'application Tableau de bord de la formation professionnelle Praticien Conseil est accessible sur le site de l'Ucanss, partie « espace organismes », rubrique « applications métiers » ou via le lien direct ci-dessous :

<https://tbfppc.ucanss.fr>

L'accès est sécurisé et réservé aux seules personnes habilitées par les Directeurs d'organismes. Désormais les Directeurs ou leur délégataire peuvent attribuer eux-mêmes les habilitations de leurs salariés à certaines applications Ucanss.

Nouveauté 2025 :

les utilisateurs, devant compléter les 2 tableaux de bord TBFP et TBFP PC (CNAM et les DRSM) peuvent basculer d'une application à l'autre, sans réauthentification.

C. Aide en ligne (TBFP et TBFP PC)

Une notice d'aide en ligne entièrement actualisée - intégrant les éclairages et précisions sur les évolutions prises en compte dans cette nouvelle version - est consultable depuis la page d'accueil et en bas de l'application en cliquant sur le lien « aide ».

Si vous n'avez pas encore demandé l'habilitation à cette application, nous vous conseillons de vous rapprocher de l'administrateur local désigné au sein de votre organisme, ou d'envoyer un message à l'adresse ci-dessous.

Pour toute interrogation, la messagerie sostbfp@ucanss.fr est mise à votre disposition.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.



Isabelle Bertin

Directrice